

faussé par quarante années de politique sectaire et persécutrice, ce n'est pas du jour au lendemain que l'on rétablit dans la vie publique et dans les administrations les moeurs de la liberté. Les lois d'exception dont nous appelons de nos vœux l'abrogation complète sont toujours là, triste héritage d'un régime dont M. Millerand lui-même, dans un discours fameux, a flétri l'abjection. Elles ne disparaîtront que le jour où les moeurs publiques s'étant transformées elles ne seront plus qu'un odieux anachronisme. Hâtons ce jour en organisant les forces catholiques et en faisant par une action incessante l'éducation de l'opinion publique. En attendant cette oeuvre de réparation qui emportera, si nous le voulons, toutes les lois intangibles, nous savons gré à M. Millerand de les avoir appliquées avec une sage modération. Parlant à l'Alsace-Lorraine, à maintes reprises, et récemment au cours de son dernier voyage, il lui a donné l'assurance solennelle que la victoire de la France ne lui apporterait pas la persécution religieuse et il a tout fait pour ménager les justes appréhensions de nos frères retrouvés. Il a reconnu l'influence bienfaisante de la religion et de l'Eglise et, au lieu de les mettre hors la loi, comme l'avaient fait ses prédécesseurs d'avant-guerre, il a entretenu avec elles des relations pleines de respect et de courtoisie. A ceux qui lui reprochaient de connaître le clergé, il s'est contenté de répondre qu'il y avait eu la guerre et qu'on devait profiter de ses leçons. La courageuse initiative qu'il a prise en renouant les relations de la France avec le Vatican, d'hommage qu'il a rendu au cardinal-archevêque de Paris en assistant lui-même à ses obsèques et nombre de mesures prises par lui pour atténuer les persécutions de la séparation lui ont valu les sympathies des catholiques. Elles le suivront à l'Elysée.

“ L'élection présidentielle nous apparaît donc comme la continuation de la politique qui a triomphé aux élections généra-